



FICHE INSCRIPTION APPEL À PROJETS 2022

NOM de l'association ou de la compagnie :

TEL : / ___ / ___ / ___ / ou / ___ / ___ / ___ /

MAIL : _____

Je postule pour :

- « Résidence arts vivants » 1
- « Résidence arts visuels » 1 2
- « Résidence arts vivants en milieu scolaire » 1

Dumbéa le :

Signature :

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- une note d'intention indiquant la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence : thématique, durée, contenu, etc. ;
- un budget prévisionnel du projet de création ;
- un CV faisant état du parcours pour les artistes ;
- un dossier illustré du travail de l'artiste ou de la compagnie ;
- un RIB ;
- un RIDET ;
- une assurance en responsabilité civile couvrant les activités liées à la création et prévues dans « l'objet » de l'association ;
- la publication au JONC ;
- le procès-verbal de la dernière assemblée générale, comprenant également le bilan moral et financier.

Les dossiers seront adressés sous pli cacheté au secrétariat de la direction de la culture de la jeunesse et des sports à l'hôtel de ville de Dumbéa, du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 – le vendredi de 7h30 à 14h30, **au plus tard le 17 décembre 2021**, contre un récépissé.

▲ **Obligations légales relatives à la vie privée** : Les informations recueillies à l'occasion de l'appel à projets 2021 du Studio 56 font l'objet d'un traitement automatisé par la Ville de DUMBEA, aux fins de gérer votre inscription à cette opération culturelle de la Ville. L'ensemble des données doivent être renseignées ; à défaut, la Ville ne serait pas en mesure d'instruire votre demande d'inscription. Ces données sont nécessaires pour assurer le suivi de cette activité par le service des cultures et des patrimoines de la DCJS de la Ville de Dumbéa, et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires conformes à la réglementation en la matière applicable en Nouvelle-Calédonie. Ces informations seront conservées pendant une durée de deux (2) ans. Cette durée peut être différente si vous exercez votre droit d'opposition pour des motifs considérés comme légitimes et suivant les modalités décrites ci-après. Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Conformément à la législation « **informatique et libertés** » modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre demande à : « **Ville de Dumbéa - Déléguée à la protection des données - Hôtel de Ville au 66 avenue de la Vallée 98835 DUMBEA Nouvelle-Calédonie** » en joignant une photocopie de votre pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr